

Compte-rendu Assemblée Générale Régionale du 1^{er} Février 2014 : A Saint Saturnin (72).

Sommaire :

1	Ouverture de l'AGR	2
2	AGR extraordinaire	2
3	Rapport du Président	2
4	Rapport de la secrétaire régionale	2
5	Rapport Trésorier	2
6	Rapport des commissions	3
6.1	Hockey-sub	3
6.2	Nage en eau-vive	3
6.3	Apnée	3
6.4	Tir sur cible	3
6.5	Juridique	3
6.6	Médicale	3
6.7	Audiovisuelle	4
6.8	Biologie	4
6.9	Technique	4

Compte-rendu Assemblée Générale Régionale du 1^{er} Février 2014

Début de la séance : 14h00

Fin de séance prévue : 18h00

1 Ouverture de l'AGR

Mr Jean-Louis Blanchard, président de la FFESSM, nous a fait l'honneur d'être parmi nous lors de l'AGR

A la demande de Jean-Yves Redureau, une minute de silence a été faite en mémoire de Roger WEIGELE, du CIP des Glénans.

Remise des médailles fédérales :

Médailles de bronze : Annie Guesnay, Anne Bay-Nouailhat, Jean-Michel Crouzet

Clubs présents ou représentés : 79 sur un total de 218 clubs

Nombre de voix possibles : 596

Quorum : 149 voix

Nombre de voix AGR : 257

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut se tenir conformément aux statuts.

2 AGR extraordinaire

Concerne la proposition de modification des statuts pour mise en adéquation avec les textes nationaux.

Article 11 : la modification ayant été mal présentée, le vote n'a pu avoir lieu. Il est reporté à la prochaine AGR extraordinaire

Article 20 : nouveau texte proposé

Les ressources annuelles du comité comprennent:

1° Une cotisation versée par chaque association et structure agréée.

2° Le produit des licences et autres produits fédéraux reversées par la FFESSM

3° Le produit des manifestations ;

4° Le revenu de ses biens

5° Les subventions de l'Etat, des collectivités locales et territoriales et des établissements publics ;

6° Les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente ;

7° Le produit des rétributions perçues pour services rendus;

8° Toutes les autres ressources autorisées par les lois et règlements.

Adopté à l'unanimité

3 Rapport du Président

Annexe1

Adopté unanimité

Didier CLECH, président du club d'Audierne s'étonne qu'une SCA ait porté plainte contre un club associatif. Cela va à l'encontre de l'esprit d'ouverture et de dialogue souhaité par le comité.

4 Rapport de la secrétaire régionale

Co-présentation avec les vice- présidents

Annexe2

Adopté unanimité

5 Rapport Trésorier

Annexe3

- 1 – Approbation des comptes 2012 – 2013 : 8 voix contre, adopté
- 2 – Quitus au comité directeur adopté à l'unanimité
- 3 – Affectation du résultat à l'action communication adopté à l'unanimité
- 4 – Adoption du budget 2013– 2014 adopté à l'unanimité

6 Rapport des commissions

6.1 Hockey-sub

Annexe4

Adopté unanimité

6.2 Nage en eau-vive

Annexe5

Adopté unanimité

6.3 Apnée

Annexe6

Adopté unanimité

6.4 Tir sur cible

Annexe7

Adopté unanimité

6.5 Pêche sous-marine

Annexe8

Adopté unanimité

6.6 Juridique

Il est rappelé que la commission juridique se tient à la disposition des tous les licenciés. Il existe une FAQ sur le site de la Commission nationale juridique.

Adopté unanimité

6.7 Nage avec palme

Annexe9

Adopté unanimité

6.8 Médicale et Prévention

Annexe10

Adopté unanimité

Un médecin radié du conseil de l'ordre n'est plus apte à délivrer des certificats médicaux. La liste des médecins fédéraux est mise à jour sur le site cibpl et de la FFESSM, commission Médicale et Prévention

6.9 Audiovisuelle

Annexe11

Adopté unanimité

6.10 Biologie

Annexe12

Adopté unanimité

6.11 Technique

Annexe13

Adopté unanimité

7 Clôture de l'AGR

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale après avoir remercié les participants, le comité directeur, les salariés.

Les personnes présentes ont salué la qualité de l'accueil durant l'AG. Un grand merci au CODEP 72, représenté par sa Présidente Valérie Cosson et aux bénévoles pour l'organisation matérielle de cette assemblée.